# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Rapports présidentiels. — XXVIIIe Congrès des Instituteurs suisses. — Droit à l'instruction. — Vaud : Bureau de Mauborget.

### PARTIE CORPORATIVE

VAUD

#### RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL POUR 1943

présenté à l'assemblée générale du 30 janvier 1944

Vu l'ampleur du rapport, nous nous permettons d'en résumer quelques passages. (Réd.).

- 1. Introduction. Le rapport débute en constatant que la S.P.V. n'a pas échappé aux remous provoqués par la guerre et que l'an 1943 fut pour elle semé d'événements imprévisibles; toutefois elle a la joie d'être « un être fort et sain, prêt à l'action, à la lutte, au sacrifice. » Le Comité, suivant la ligne de conduite tracée par ses devanciers, a considéré comme premier devoir la sauvegarde des intérêts professionnels de ses membres, « tâche à laquelle il s'est donné de tout son cœur, de toutes ses forces, avec la seule volonté de servir ».
- 2. Décisions de l'assemblée de 1943. La proposition de Berthold Beauverd « que la S. P. V. vienne en aide à nos collègues remplaçants et remplaçantes, qui ont charge de famille » fut renvoyée au C. C. pour étude. Nous fûmes vite convaincus que les statuts de la Caisse de secours et les compétences du Comité sont suffisants pour qu'il devienne inutile de créer un organisme nouveau. D'ailleurs, le contact plus étroit pris avec les présidents de sections permettra de découvrir tous les cas dignes de l'appui de notre cause.

Parlant au nom de la section de Lausanne, le président Petit a proposé une revision statutaire « tendant à limiter d'une façon moins stricte le séjour au C. C. ». Cet objet fut étudié par une commission dont vous entendrez les conclusions, sur lesquelles, d'ailleurs, vous serez appelés

à vous prononcer.

3. Nos relations. — M. Perret, conseiller d'Etat, et M. Jaccard, chef de service à l'Enseignement primaire, ont dû, en 1943, bien souvent s'entretenir de notre corporation. Nous avons échangé avec ces autorités une volumineuse correspondance, nous leur avons demandé des audiences et avons parlé avec elles dans de fréquentes rencontres. De ce contact étroit résulte un profit certain non seulement pour les membres de la S. P. V., mais aussi pour l'ensemble du corps enseignant.

M. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale, est notre grand ami. Il vit très près de nous. Il nous invite à toutes les manifestations qu'il organise; il nous autorise à faire chaque année un appel pro S. P. V. dans sa maison; il encourage personnellement ses élèves à venir grossir nos rangs lorsqu'ils seront devenus nos collègues. Pour tant de marques de

sympathie, d'attachement et d'amitié, nous assurons M. Chevallaz de

notre affectueuse et profonde reconnaissance.

Nous suivons avec grand intérêt la vie de l'Asile rural vaudois à Echichens, puisque la S. P. V. en est la marraine. Mais il est infiniment regrettable que cet établissement hospitalier souffre actuellement d'une grande crise financière à laquelle est liée une profonde crise de confiance. Gros souci pour le Comité tout au long de 1943; Echichens reviendra encore maintes fois à l'ordre du jour des séances de 1944, qui pourrait être l'année critique de l'Asile.

Membre des T. F. (Fédération des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud), la S. P. V. entretient avec le comité de cette

importante fédération des relations permanentes.

Nous sommes invités régulièrement aux assemblées des Maîtresses ménagères, de la Société des Maîtres secondaires, de la Société des Maîtres de gymnastique, de la Société vaudoise de Secours mutuels, dont nous formons une section dirigée par notre collègue Fernand Petit. Un de nos membres, Born, a pris part à la séance de l'Ecolier romand et Journal des Parents.

Le 2 avril, Mlle Pilloud a représenté la S.P.V. à la Journée de la Radioscolaire qui fêtait ses dix ans d'existence. Mamin a, le 2 octobre, participé au Cinquantenaire de la Société des magistrats et fonctionnaires.

Dans le cadre de la Romande, les occasions de rencontres ont é'é nombreuses avec nos amis genevois et le nouveau comité de la S. P. R. tout particulièrement.

4. Administration. — Séances. Nous avons tenu 34 séances administratives.

Puis le Comité a réuni une fois les Commissions de gestion, les Délégués des sections, les Délégués vaudois à la Romande, la Commission des cours postscolaires, deux fois la Commission des intérêts professionnels, et enfin les présidents de sections, conformément à la décision de l'Assemblée des Délégués du 7 février 1943.

Effectif. La S. P. V. comptait, fin 1942, 1273 membres actifs; au 31 décembre 1943, 1279, donc 6 de plus; nous avons protocolé 84 admissions, 74 démissions et déploré 4 décès. Notre effectif de membres honoraires est inconnu; 7 palmes ont accompagné de vieux fidèles collègues et amis à leur dernière demeure... Les membres auxiliaires restent peu nombreux: ils sont 25.

Les jeunes. Les 50 instituteurs sans poste fixe, qui se sont annoncés pour bénéficier de l'assurance responsabilité civile et de l'Educateur à prix réduit, sont en diminution de 10 pour 1942. Nous n'avons rien fait de plus pour leur venir en aide. S'ils n'ont pas crié au secours, c'est que le chômage n'existe plus pour eux, du moins tant que durent les mobilisations. En fait, la situation morale et professionnelle de cette jeunesse nous cause de graves préoccupations : beaucoup ont perdu la foi en leur métier (l'étincelle s'éteint à peine allumée...), ils font leurs quinzaines comme les ouvriers sur le chantier dans le seul but de gagner leur vie, voire de subsister. De quels enthousiasmes pourraient-ils être animés, ceux qui pour la trentième fois franchissent le seuil d'une nouvelle classe, ceux qui voient défiler devant eux leur millième élève? Et c'est cette belle jeunesse désillusionnée, déçue, sur qui compte le pays pour élever ses enfants! Nous acheminons-nous vers une faillite? Une action en faveur des jeunes instituteurs, institutrices et maîtresses d'écoles

enfantines est à créer; elle s'impose même impérieusement. Le Comité de 1944 devra s'occuper de la centaine de collègues sans poste fixe, car c'est le devoir de la S. P. V. de leur conserver l'idéal et la foi dans leur profession. Il faudra mettre l'Etat en face de ses devoirs et de ses responsabilités.

Caisse. Notre Caisse de prêts a été, comme de coutume, largement mise à contribution. En général, les débiteurs ont fait honneur à leurs engagements, mieux que par le passé, ce qui permet à la caisse de tour-

ner avec son petit capital.

La Caisse de secours octroie des secours réguliers à quelques veuves de collègues ayant des charges de famille, ainsi qu'à des orphelins. Les secours occasionnels n'ont pas été nombreux, d'où excédent de bénéfice de fr. 3148.—. Heureusement qu'il en est ainsi, car 1944 s'annonce sous un jour plutôt sombre, puisque nous nous voyons dans l'obligation d'appliquer les dispositions de l'art. 14 des statuts en faveur d'une institutrice malade.

Au cours de l'année, notre Caisse de Secours s'est enrichie de dons d'un montant total de fr. 305.—. Pour la dernière fois, nous tenons à exprimer aux Imprimeries Réunies, à Lausanne, nos remerciements chaleureux pour leur versement annuel de fr. 100.— à notre Caisse de Secours. Le changement d'administration de l'Educateur sera ainsi, pour la S. P. V., une perte sèche de fr. 100.—. Un merci non moins cordial à la personne inconnue et aux collègues qui ont fait des dons, d'ailleurs mentionnés déjà dans le Bulletin corporatif.

Nous avons versé les sommes suivantes: fr. 100.— au Musée scolaire; fr. 100.— à la Commission S.P.R. pour le Choix de lectures; fr. 180.— pour le Noël d'Echichens; fr. 200.— aux Editions Vinet; fr. 50.— à l'Alliance suisse des gardes-malades; fr. 50.— pour le Jubilé de la Société des magistrats et fonctionnaires; fr. 76.— à titre de cotisa-

tions ou de dons à diverses œuvres sociales.

Le caissier a une besogne énorme. Il n'est pas facilité par la complexité de notre organisation comptable que, à l'occasion de la revision de nos divers statuts, nous proposerons de simplifier. Nous avons 6 caisses différentes: Caisse S. P. V., Secours, Prêts, Réserve, Fonds Orphelins et Elisabeth Blanc. Il n'en subsistera que deux: la Caisse S. P. V. et la Caisse de la Coopérative Secours et Invalidité groupant en une seule les caisses actuelles de Secours, Prêts, Réserve et Orphelins; le Fonds Blanc y sera annexé jusqu'à sa complète liquidation. Cette fusion figure à l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd hui sous la rubrique: modification des statuts.

Nos traitements. Si nous devions encore, comme dans un passé dont les plus âgés d'entre nous se souviennent, porter sur nos seules épaules la défense de nos traitements, nous eussions été dans l'obligation de nous adjoindre des aides. Maintenant les T. F. s'en chargent et, surtout depuis la création du secrétariat, l'activité de la Fédération s'avère de plus en plus fructueuse. M. Décorvet, président, et M. Margot, secrétaire, sont de grands travailleurs; ils font preuve de compétence et de dévouement. Ils avaient en Michel Ray, notre délégué permanent, un collaborateur de premier plan qui, lors de sa nomination au poste d'inspecteur, occupait les fonctions de vice-président des T. F. Nous avons remplacé Ray par Alexis Chevalley, collègue dont vous connaissez la forte personnalité, le courage et l'ardeur avec lesquels il défend tout ce qui touche à la S. P. V.

L'orientation de l'action des T.F. s'est quelque peu déplacée depuis 1943. Après les beaux succès d'allocations obtenus en décembre 1942, son Comité, approuvé par les délégués, assemblés en mars et en août, a porté ses efforts sur l'amélioration des conditions d'existence des affiliés au bénéfice de traitements modiques et des retraités touchant des pensions de misère. La lutte fut vive au Conseil d'Etat et devant la Commission des Finances du Grand Conseil. Il fallut lâcher un peu de lest qui, en définitive, par la volonté des députés, retrouva une destination imprévue sous forme d'une allocation rondelette de fr. 2000.— aux magistrats de notre bon canton de Vaud.

L'amélioration des allocations votées pour 1944 est quand même substantielle: les chiffres ont été donnés par le Bulletin officiel de janvier. Ainsi dégagés du souci de notre pain quotidien, nous pouvons nous consacrer tout entiers à notre belle activité de maîtres d'école, de serviteurs de la collectivité et de citoyens. Nous remercions le Grand Conseil; mais nous remercions surtout les députés nos amis qui, au sein de cette autorité toute puissante, osent se lever pour parler avec affection de l'Ecole vaudoise et de son corps enseignant. Nous remercions les quelques conseillers d'Etat qui ont cru au bien-fondé des revendications des T. F.; nous remercions encore MM. Décorvet et Margot, nous les félicitons pour les résultats obtenus et nous les assurons de notre entière confiance.

Nous venons de citer le nom de Michel Ray, qui fait encore partie de la S. P. V., mais en qualité d'honoraire; il en a reçu le diplôme avec les félicitations et les souhaits d'usage. Ainsi le veulent les statuts, ainsi le veut la tradition qu'un instituteur qui entre dans l'enseignement secondaire ou qui accède à la dignité d'inspecteur ne peut plus être membre actif de notre corporation. Michel Ray fut pendant plus de vingt ans notre collègue. Il ne connaît parmi nous que des amis. Il a donné le meilleur de son cœur et de son intelligence à la S. P. V., dont il fut un excellent membre du comité et le distingué président de 1939. Appelé, en outre, à divers postes de confiance, il a toujours rempli ses fonctions avec tant de zèle que sa santé même en souffrit. Cet homme, aux conseils écoutés, n'est presque plus des nôtres. Qu'il soit remercié encore une fois pour sa féconde activité; Michel Ray a bien mérité de la S. P. V.

Puisse maintenant son influence grandir dans le corps des inspecteurs scolaires vaudois, au profit de l'école dont il est le dévoué serviteur, au profit des maîtres dont il a la surveillance et la direction, au profit de la S. P. V. aussi, en restant « collaborationniste » Car nous regrettons qu'il soit parfois si difficile aux inspecteurs de se souvenir du temps où ils travaillaient comme nous à la tête d'une classe et peut-être même de la cérémonie dans laquelle, à eux aussi, un président de Section remit un diplôme...

Difficultés. Nous touchons ici un des points les plus névralgiques de notre activité. Le président Chabloz disait, l'an dernier, au sujet de la motion Nicod: « Et maintenant, que restera-t-il de cette alerte? Nous craignons qu'elle ait, malgré tout, des conséquences fâcheuses pour quelques-uns d'entre nous ». Chabloz avait raison d'être pessimiste. Nous n'eûmes pas que des inquiétudes: nous eûmes des collègues à conseiller, à encourager, à réconforter. Nous dûmes même, afin de sauvegarder l'avenir de l'un des nôtres dont nous avions admis la défense, reprendre le combat au point où l'avait abandonné le Département de l'I. P. et affronter une autorité municipale et scolaire qui avait accepté de nous recevoir pour, en fin de compte, la désarmer complètement et lui faire admettre le bon droit que nous défendions. Dans un cas, à notre

connaissance, le Département a admis la défense intégrale d'une institutrice, encore que ce cas eût des rebondissements imprévus.

Il n'en reste pas moins que la défense de nos membres, nous obligeant à intervenir auprès de MM. Perret et Jaccard, risque de devenir une source d'ennuis et d'aigreur entre l'Etat et la S. P. N. C'est pourquoi nous vous répétons, chers collègues, de faire votre devoir, tout votre devoir; d'être justes, patients, dignes dans vos propos et dans votre conduite; en un mot, d'être irréprochables. Et puis encore, si vous connaissez autour de vous quelque collègue dont la conduite laisse à désirer, ou qui est en butte à des difficultés, ne craignez pas, dans l'intérêt du corps enseignant et de l'école, d'intervenir directement, ou d'aviser le président de section ou le comité central. Qui est sain est fort. Le corps enseignant est sain dans sa presque totalité; s'il est attaqué, il faut qu'il soit fort pour se défendre.

Il est des difficultés d'un autre ordre : les accidents ; accidents des maîtres, des élèves, des tierces personnes. Une seule situation est nette : le cas où la responsabilité civile d'un membre de la S. P. V. est engagée. Alors notre contrat avec la « Winterthur » déploie ses effets. Mais il y a d'autres cas qui, depuis l'augmentation des heures de gymnastique, la pratique du plein air, ont la tendance à se multiplier. Qui est responsable : l'Etat? la Commune? Quelques communes ont des assurances pour leurs employés, mais l'Etat n'en a aucune. Alors, en toutes circonstances, le Département de l'I. P. cherche à charger le maître afin que notre assurance accepte de verser des dommages-intérêts. Il en résulte un véritable marchandage entre nos autorités et la «Winterthur », et le comité s'y trouve parfois mêlé. De toute façon, il ne faut pas que, par gain de paix, ce soient les instituteurs qui paient. Donc, collègues, si vous avez des difficultés de ce genre, apportez-les devant le comité.

Or, depuis bien longtemps, nous réclamons de l'Etat une assurance pour les élèves et les maîtres. En 1928, Ravussin (Baulmes) propose d'étudier le principe de l'assurance des instituteurs par l'Etat, dont ils sont les employés. En 1936, le comité annonce avoir reçu une réponse du Département, disant : « L'étude est en cours, et nous espérons pouvoir la soumettre au Conseil d'Etat en janvier ou février prochain ». En 1942, Rousseil, vu l'augmentation des risques d'accidents scolaires, demande la possibilité de couvrir ces risques supplémentaires. Le comité lui répond : « Nous attendons le résultat de l'étude déjà entreprise par le Département ». En 1943, nous attendons. En 1944, le comité fera des propositions au Département.

Voici quelques chiffres fournis par la «Winterthur» qui, mieux que de longs développements, situeront exactement la question :

Cas	annoncés	Resp. civile engo	igée En suspens	Frais payés:
1939	3	2		Fr. 81.70
1940	6	3	<del>-</del>	Fr. 87.60
1941	10	8	1	Fr. 281.95
1942	4	4		Fr. 380.90
1943	8	. 2	6 (déjà	) Fr. 187.10

La S. P. R. Les délégués vaudois à la Romande ont été renouvelés en 1943. La nouvelle « équipe » des treize restera en fonction jusqu'à fin 1946. Le mode d'élection au sein des sections a permis à 740 de nos membres de participer au scrutin, dont les résultats furent rapportés dans le Bulletin corporatif du 17 juillet. Nous ne ferons qu'une cons-

tatation au sujet de cette élection : les institutrices, quoique en majorité dans la S. P. V., ont laissé échouer la candidature de leur seule et unique représentante. Est-ce un signe des temps nouveaux qui consacrerait le recul du féminisme?

En 1943, la Section du Jura a pris la direction de la S. P. R. Sous l'énergique impulsion de son président, M. le Dr Junod, le nouveau comité a mené diverses enquêtes auprès des sections : salaires, retraites, institutrices mariées, pléthore du personnel enseignant, etc. L'Educateur fut, d'emblée, le sujet de ses préoccupations. L'interversion de l'ordre des matières (partie pédagogique avant partie corporative) fit bondir Mamin, qui rédigea un article où il défendait âprement notre état corporatif. Cet article, qui ne parut pas, fut retiré par son auteur au cours d'une séance mémorable, quand nous eûmes reçu l'assurance que l'ordre des matières serait rétabli : soit partie corporative et partie pédagogique. A cette séance, qui fut le premier contact officiel entre M. le président Junod et la S. P. V., assistaient : MM. Junod, Grec et Serex pour la S. P. R., Mamin et votre président pour la S. P. V. La question des matières et la présentation d'un projet de convention réglant les rapports entre le Grep et la Romande, nous obligèrent à réunir les délégués vaudois à la S. P. R., le 14 avril. Notre position se trouva renforcée après cette consultation. Mamin fut chargé de la préciser dans des articles, qui parurent le 24 avril et le 15 mai. La proposition concernant le Grep fut refusée, non seulement par nous, mais par la majorité des sections.

Si vous désirez de plus amples renseignements relatifs à l'Educateur, nous vous renvoyons à son numéro 1er. du 8 janvier 1944, à l'article intitulé « Le comité central aux sections de la S. P. R. », article dont nous extrayons l'élément suivant : « La partie pratique sera dévelopée grâce à une participation régulière des sections ». En effet, et à titre d'essai, la Commission administrative de l'Educateur décida, dans son assemblée de fin d'année, afin de réaliser un vœu qui n'est pas seulement vaudois, que l'Educateur apporterait à l'avenir davantage de matière directement utile aux leçons des maîtres. Chaque section désignera un instituteur, dont le travail sera de « collecter » des leçons et de les transmettre au rédacteur de l'Educateur.

Toujours concernant l'Educateur, la Commission administrative a approuvé les rapports des rédacteurs. Nous remercions encore tout spécialement Grec, responsable du Bulletin corporatif, pour la conscience qu'il met à satisfaire tous ses lecteurs et les divers comités de la Romande; de même nos pensées affectueuses et notre gratitude s'adressent à Rudhardt, le dévoué rédacteur de l'Educateur, qui, retenu par la maladie, ne peut fraterniser avec nous aujourd'hui. Nous lui présentons nos vœux profonds et sincères de rétablissement, de guérison complète.

Achat d'un immeuble. Le Rapport expose tout au long les nombreuses démarches, transactions, expertises que le comité entreprit, autorisé par l'assemblée des délégués du 2 juin, et qui aboutirent à l'achat d'un immeuble, sis chemin des Allinges 2, à Lausanne. Il explique comment l'acte de vente ne peut devenir définitif que par la modification des statuts S. P. V. et la création de la «Coopérative Secours et Invalidité», régie par des statuts conformes aux dispositions du C. O., objets à l'ordre du jour de la présente assemblée (Réd.).

5. Les Cours postscolaires. — Une première constatation : Un changement est intervenu dans leur esprit. Des camps sont créés un peu

partout, mais sous la seule responsabilité des organisateurs et sans l'aide financière de l'Etat. D'autre part, les instructions aux maîtres qui en sont chargés furent données par MM. les inspecteurs, au début de novembre, avec infiniment plus de courtoisie à l'égard des idées émises par la S. P. V. en 1942, soit par Mamin (Bulletin corporatif), soit par Chantrens (Rapport au Département).

Seconde constatation: les instituteurs qui en sont chargés reçoivent tout à coup un salaire double sans avoir rien réclamé; il est vrai qu'ils doivent consacrer à leur classe deux heures de plus chaque se-

maine.

Nous remercions nos autorités pour leur geste. Mais plutôt que de nous réjouir de cette dépense supplémentaire de l'Etat, nous pensons que ces nombreux milliers de francs auraient pu couvrir les frais de camps pour toute une région du canton, à titre d'essai, peut-être pour une année.

La commission de la S. P. V. chargée d'étudier la réforme des cours postscolaires a terminé ses travaux le 1er mai 1943. Nous avons attendu, pour transmettre ses conclusions au Département, la convocation annoncée en janvier de l'année dernière. Le 22 décembre, nous avons reçu une circulaire de M. le conseiller d'Etat Perret, nous annoncant la création d'une Commission, qui se réunira le 3 février, où le corps enseignant sera représenté par 12 instituteurs : 9 désignés par le Département et 3 par nous.

6. Paiement des instituteurs par l'intermédiaire de l'Etat. — Sans vouloir remonter trop haut dans le passé de la S. P. V., nous constatons que les rapports présidentiels en font mention en 1920, 1923, 1924, 1925 et 1926, année où fut admise, par le Grand Conseil, la clause facultative. Puis c'est le silence profond, rompu pourtant de temps à autre, puis dernièrement, en 1943, par la nécessité de répondre à un questionnaire de la Commission d'experts chargée de l'étude de la motion Baudat visant à la simplification de l'administration cantonale.

Dans notre réponse, nous avons inclus l'idée du paiement du corps enseignant par l'intermédiaire de l'Etat. Mais la réforme administrative ne verra sa réalisation encore toute problématique que dans X années; nous nous sommes demandé s'il n'était pas opportun de reprendre la lutte là même où le comité Baumgartner l'a laissée en 1926. En novembre, au cours d'une prise de contact avec une délégation du comité T.F. (ce comité avait accepté de nous donner son appui), nous avons pensé qu'il était préférable, avant d'entrer en lice, de connaître l'avis des premiers intéressés, donc les institutrices et instituteurs. Le dernier numéro de l'Educateur de décembre a apporté aux membres de la S. P. V. un questionnaire qui, arrivé le jour de Noël, est resté ignoré d'un trop grand nombre de collègues. Notre enquête est néanmoins très utile et nous remercions tous ceux qui prirent la peine de nous répondre. Sur 256 questionnaires rentrés, à la question : « Estimez-vous le moment opportun d'engager les démarches pour obtenir notre paiement par l'Etat », nous avons compté 130 oui et 80 non. Le Comité tirera les conséquences de cette enquête, grâce à laquelle il pourra orienter son activité prochaine.

7. Intérêts professionnels. — La mise à l'étude, en 1942, de la question des examens fonctionnels fut l'occasion pour la S. P. V. d'affirmer son unité de vues. Réalisant pratiquement les conclusions des rapports

des districts, le Département de l'I. P. introduisit, à titre d'essai, en 1943, des examens fonctionnels de géographie et de français. Comment furent-ils acceptés par les maîtres? par les enfants? par les Commissions scolaires? par les parents? Les réponses varient à l'extrême, mais si nous donnons l'avis de la majorité des présidents de sections, des membres de notre Commission des Intérêts professionnels, et du Comité, nous sommes enchantés de l'expérience qui, croyons-nous, mérite d'être poursuivie avant d'avoir obtenu l'officiel droit de cité.

Nous pensons que le corps enseignant a une voix à faire entendre, la voix de l'ouvrier qui œuvre à la construction du grand édifice scolaire, à quoi nous devons nos peines et nos joies. Il est réconfortant de constater que, de plus en plus, nos autorités le comprennent et admettent que des instituteurs dans le rang aient un mot à dire quand ils parlent de l'école.

C'est pourquoi la Commission des Intérêts professionnels a étudié, en étroite collaboration avec le Comité central, de quelle façon nouvelle nous pourrions être utiles à nous-mêmes, aux enfants, au pays. Après avoir constaté qu'en 1943, le Département n'a fait étudier aucune question d'ordre pédagogique par les assemblées de district, nous avons proposé aux présidents de setions, réunis le 11 décembre, de mettre à l'étude, dans le cadre de la S. P. V. le sujet suivant : « Le programme minimum ». Ce sujet fera l'objet d'études dans toutes nos sections, qui le discuteront à leur assemblée ordinaire de ce prochain printemps. Ensuite le Comité central recueillera les rapports, les soumettra à la Commission des Intérêts professionnels, dont les conclusions seront communiquées à l'Educateur après avoir été remises au Département. Nous ne doutons pas que ce nouvel apport de la S. P. V. ne soit accueilli avec une grande bienveillance par les autorités responsables de notre école vaudoise.

8. Activités diverses. — Un tour d'horizon dépassant les vues de notre local de Mauborget va nous permettre de dire deux mots de nos sections. Elles ont toutes leur caractère particulier allant de la somnolence extrême à l'activité débordante. Souhaitons pour les premières que 1944 voie la réalisation du vœu que Chabloz émettait l'an passé: Deux ou trois fois par année, des représentants de chaque district devraient se rencontrer pour mettre en commun leurs préoccupations, leurs difficultés et leurs vœux. Car, quoi qu'on pense, nous nous ignorons trop les uns les autres; nous manquons d'une vivante solidarité professionnelle. Le Comité verrait avec joie de nombreux groupes régionaux se constituer, réaliser entre eux des échanges, inviter un ou plusieurs collègues d'une tout autre partie du canton. Pour cela, il nous faudrait quelques collègues qui, dépouillés de la timidité, de la modestie ou de l'égoisme du maître d'école, donnent à chacun de nous un peu des trésors de leur cœur et de leur esprit.

En attendant ces réalisations, nous félicitons sans réserve les sections qui font appel à des conférenciers, à des artistes, à des spécialistes de toutes sortes. Nous félicitons les organisateurs du cours Piaget. Nous félicitons les collègues de la région d'Echallens qui chantent encore pour leur plaisir et pour le nôtre. Nous félicitons les collègues dames de la Riviera vaudoise qui ne veulent pas laisser mourir tout à fait le Chœur mixte du Corps enseignant de Vevey-Montreux de si glorieuse mémoire.

Nous félicitons ces quelques collègues désintéressés, groupés autour

de Barraud et de Willi, ces collègues qui travaillent pour tous, bénévolement, avec leur seul enthousiasme, avec le seul désir de servir une cause que nous croyons utile et profitable, ces promoteurs des « Leçons pratiques » qui en sont à leur deuxième année de vie avec plus de sept cents abonnés. Que tous ceux, connus et inconnus, qui œuvrent pour le plus grand profit de notre corporation et de notre école soient ici publiquement remerciés.

Dépassant le cadre de la S.P.V., nous relevons les mérites du G.R.E.P. dont les membres sont une élite agissante d'éducateurs de la Suisse romande. Nous ne passerons pas sous silence l'effort de la Société des Travaux manuels qui organise, avec grand profit, le Cours d'Ecole active de Sion, et qui se prépare à fêter, cette année, son anniversaire par une exposition scolaire. Et signalons l'action entreprise par le Département de l'Instruction publique pour rendre plus populaires les aprèsmidi de plein air, ainsi que l'enseignement de la gymnastique.

9. Conclusion. — Il ne m'appartient pas de relever les mérites de tel ou tel membre du comité plutôt que de tel autre. Nous formons une équipe et c'est le résultat de ce travail d'équipe que je viens d'avoir l'honneur et la responsabilité de vous présenter. Je me plais pourtant à relever l'esprit qui a régné dans le comité de 1943, esprit de compréhension mutuelle, d'entr'aide, de confiance et d'absolu dévouement; j'en remercie mes quatre collègues, Mlle Pilloud, MM. Mamin, Born et Viret, du fond du cœur.

En terminant, nous tournons nos regards avec anxiété vers 1944. Que sera cette année nouvelle? Que serons-nous, où serons-nous dans un an? Devant le tragique déploiement de l'égoïsme humain, de la haine des hommes envers d'autres hommes, devant les cruautés sans nom, devant ces corps d'enfants, de femmes et de vieillards, martyrs de l'affreuse guerre, où sommes-nous? Oui! où sommes-nous? Dans un pays libre, dans un véritable paradis terrestre. Soyons-en dignes. Aimons et travaillons, le cœur joyeux et reconnaissant. Soyons fiers et heureux d'être Suisses et pensons que, plus nous serons unis, si la tempête vient à gronder sur nos têtes, mieux nous y résisterons.

Serrons les rangs, chers collègues, et, si nous avons su respecter l'effort fait dans le passé, si nous soutenons celui du présent, nous avons l'impérieux devoir de penser à l'avenir.

Prangins, le 23 janvier 1944.

Le Président : Ed. Zimmermann.

## GENÈVE

#### U. I. G. — MESSIEURS RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### présenté à l'Assemblée administrative du 4 mars 1944

C'est à moi qu'incombe cette année l'honneur de vous présenter le rapport annuel de votre Comité. Vous avez bien voulu me confier la charge de présider aux travaux de notre association bien que je sois soldat et souvent mobilisé, ce qui n'est pas sans inconvénients. Après beaucoup d'hésitations, me sentant peu capable d'assumer une telle responsabilité, j'ai finalement cédé aux sollicitations pressantes de mon prédécesseur et ami Charles Duchemin. Mon rapport n'aura pas l'ampleur de ceux qu'il avait l'habitude de soumettre à votre approbation, mais j'espère tout de même qu'il vous donnera une image assez fidèle de notre activité durant l'année 1943.